



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET DE LA VILLE ET BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLE NU

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville en 2023. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le Compte Administratif se présente formellement de la même manière que le budget afin de permettre une comparaison.

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le Compte Administratif dégage un résultat

Le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Dans tous les cas le résultat cumulé des deux sections ne doit pas être déficitaire.

Une fois le compte administratif voté, le Conseil Municipal vote une délibération d'affectation des résultats.

Le Compte Administratif doit être en concordance avec le compte de gestion

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

I – LE BUDGET VILLE

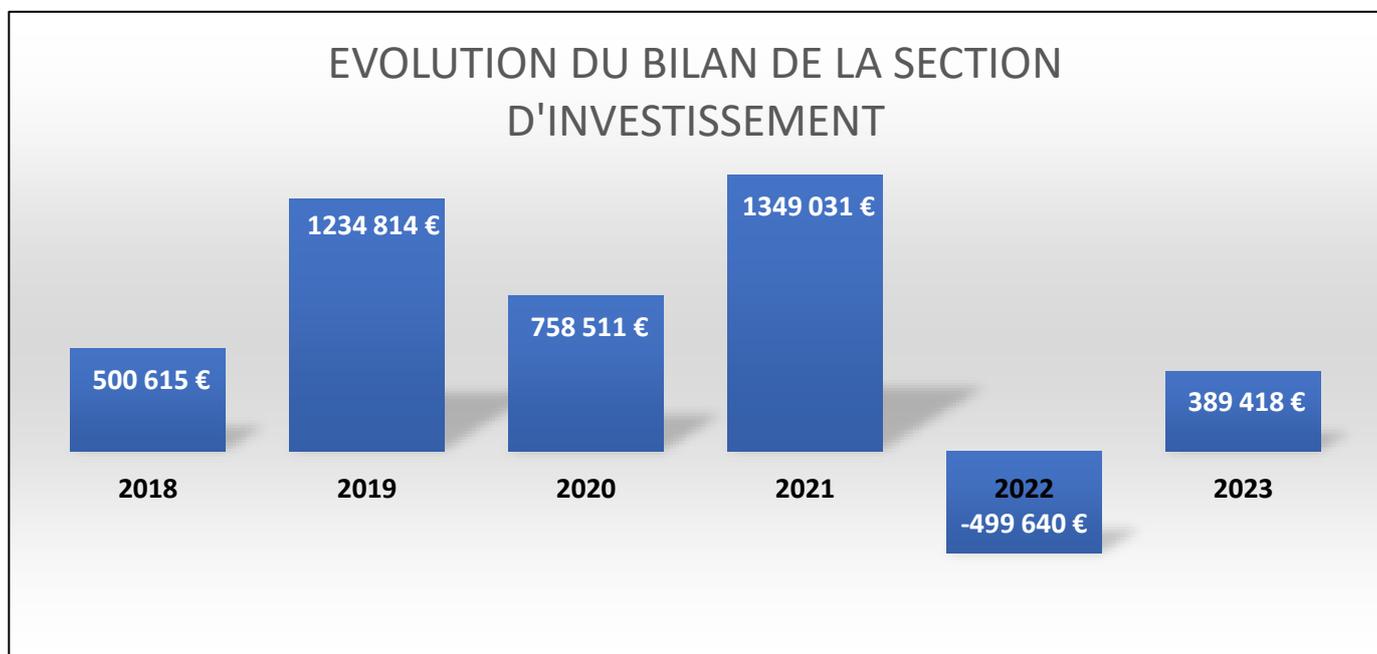
Les données synthétiques se présentent ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice :	13 383 077,67 €	4 366 208,69 €
Dépenses de l'exercice :	12 598 576,20 €	3 477 150,61 €
Résultat de l'exercice :	784 501,47 €	889 058,08 €
Excédent reporté 2022 :	0 €	- 499 639,90 €
Résultat de clôture :	784 501,47 €	389 418,18 €

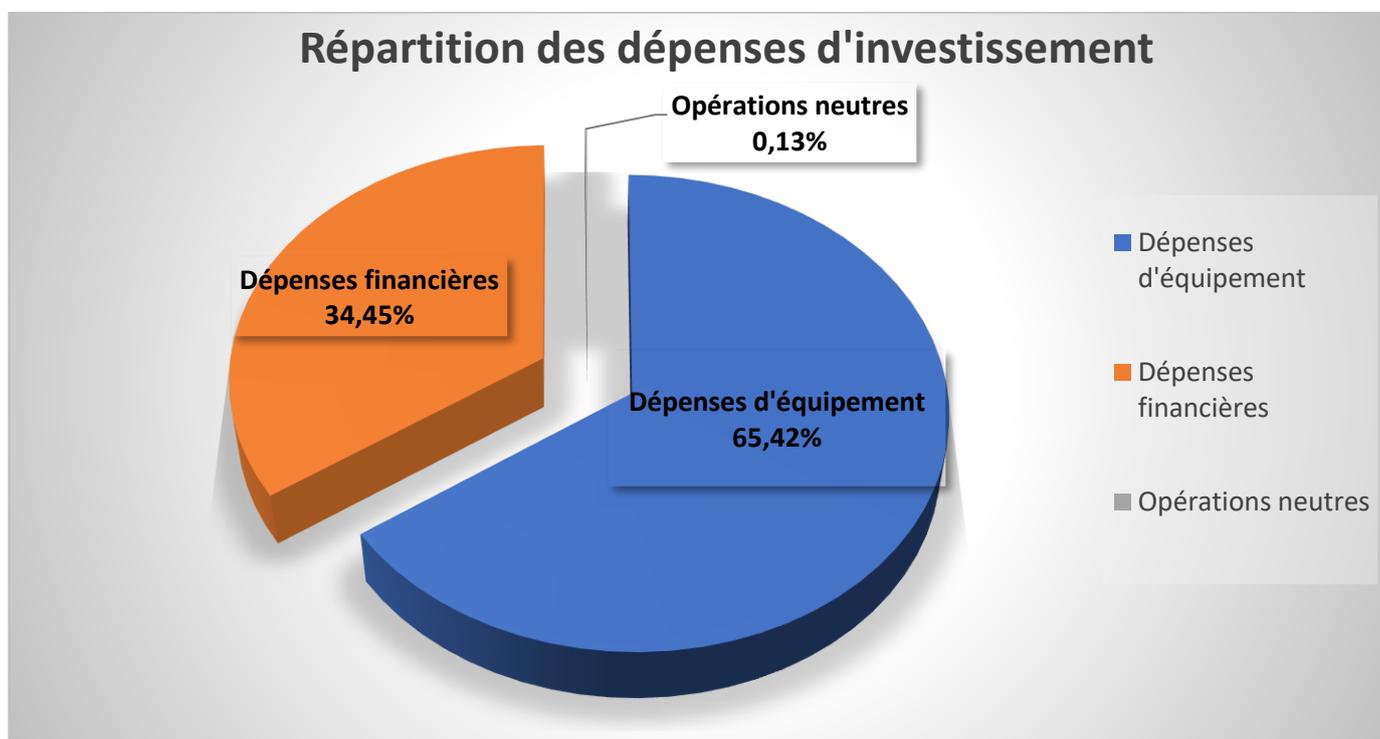
A - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	784 501,47 €
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	0 €
C- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	784 501,47 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	889 058,08 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT	(-) 499 639,90 €
D – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	389 418,18 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES	536 406,44 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	370 774,74 €
E - SOLDE DES RESTES A REALISER	(-) 165 631,70 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	223 786,48 €

1.1 / Section d'investissement

L'année 2023 fait apparaître un rétablissement de l'excédent d'investissement à hauteur de **389 418,18 €**, après une seule année négative.



Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de **3 477 151 €**, elles se décomposent principalement comme suit :



Les dépenses d'équipement représentent **2 274 736 €**, les remboursements d'emprunts **1 197 981 €** et les opérations d'ordre **4 434 €**.

Investissement dépenses

Les principales dépenses d'équipement ont été :

A) Les services généraux de la Ville : 332 029 €

- Entretien des chaufferies (78 062 €)
- Renouvellement de la flotte automobile (92 941 €)
- Logiciels (54 908 €)
- Acquisition de 35 ordinateurs de télétravail (29 450 €)
- Acquisition de 20 ordinateurs fixes de travail (21 301 €)
- Matériaux et outillages divers (20 130 €)
- Mise en place du parapheur bureautique et de la publication des actes (13 498 €)
- Mise à jour des logiciels financiers pour le passage à la M57 (8 796 €)
- Renouvellement de 2 photocopieurs à la mairie (5 270 €)
- Dématérialisation de la chaîne comptable (4 236 €)
- Mobilier (3 437 €)

B) Sécurité publique : 11 507 €

- Acquisition d'équipements pour les policiers municipaux dont 5 caméras piétons (2 776 €)
- Acquisition de 2 caméras fixes (5 890 €)
- Remplacement d'un onduleur sur caméra de vidéoprotection (2 841 €)

C) Enseignement-éducation : 124 774 €

- Mise en place d'éclairages LED dans les écoles (20 539 €)
- Remplacement des chaudières dans 2 écoles maternelles (18 531 €)
- Installation de vidéoprojecteurs avec ordinateurs portables dans les écoles (13 298 €)
- Renouvellement du mobilier et du matériel scolaires (13 600 €)
- Acquisition d'électroménager dans les réfectoires (6 950 €)
- Remplacement du matériel informatique dans les écoles (5 742 €)
- Mise en conformité des extincteurs et des alarmes incendie (4 028 €)
- Renouvellement des aspirateurs pour les agents d'entretien (3 056 €)
- Renouvellement du photocopieur du service Education (3 236 €)
- Remplacement de 2 figurines de signalisation devant les écoles (3 350 €)
- Travaux divers dans les écoles (32 444 €)

D) Culture et patrimoine : 13 303 €

- Renouvellement des photocopieurs à la médiathèque et à l'espace Bourvil (4 742 €)
- Installation d'une boîte de retour des prêts à la médiathèque (4 534 €)
- Mobilier pour la médiathèque et l'espace Bourvil (4 027 €)

E) Jeunesse et sports : 854 431 €

- Études et travaux pour la réhabilitation du stade Vernon (794 543 €)
- Mise en place d'éclairages LED dans les centres de loisirs (16 527 €)
- Mise en place de radiateurs moins énergivores dans le centre de loisirs Corto Maltèse (9 109 €)
- Pose d'une pompe dédiée à la récupération des eaux pluviales (6 861 €)
- Travaux divers dans les salles de sports et les accueils de loisirs (16 664 €)
- Renouvellement des équipements sportifs (6 660 €)
- Équipements et mobiliers divers sur les accueils de loisirs et les séjours (4 067 €)

F) Interventions sociales : 5 631 €

- Mise en place du parapheur bureautique et de la publication des actes (2 940 €)
- Renouvellement du photocopieur du CCAS (2 691 €)

G) Famille et séniors : 11 665 €

- Réfection d'un logement à la Résidence Autonomie Maurice LADAM (5 004 €)
- Petits travaux et équipements pour la halte-garderie (6 661 €)

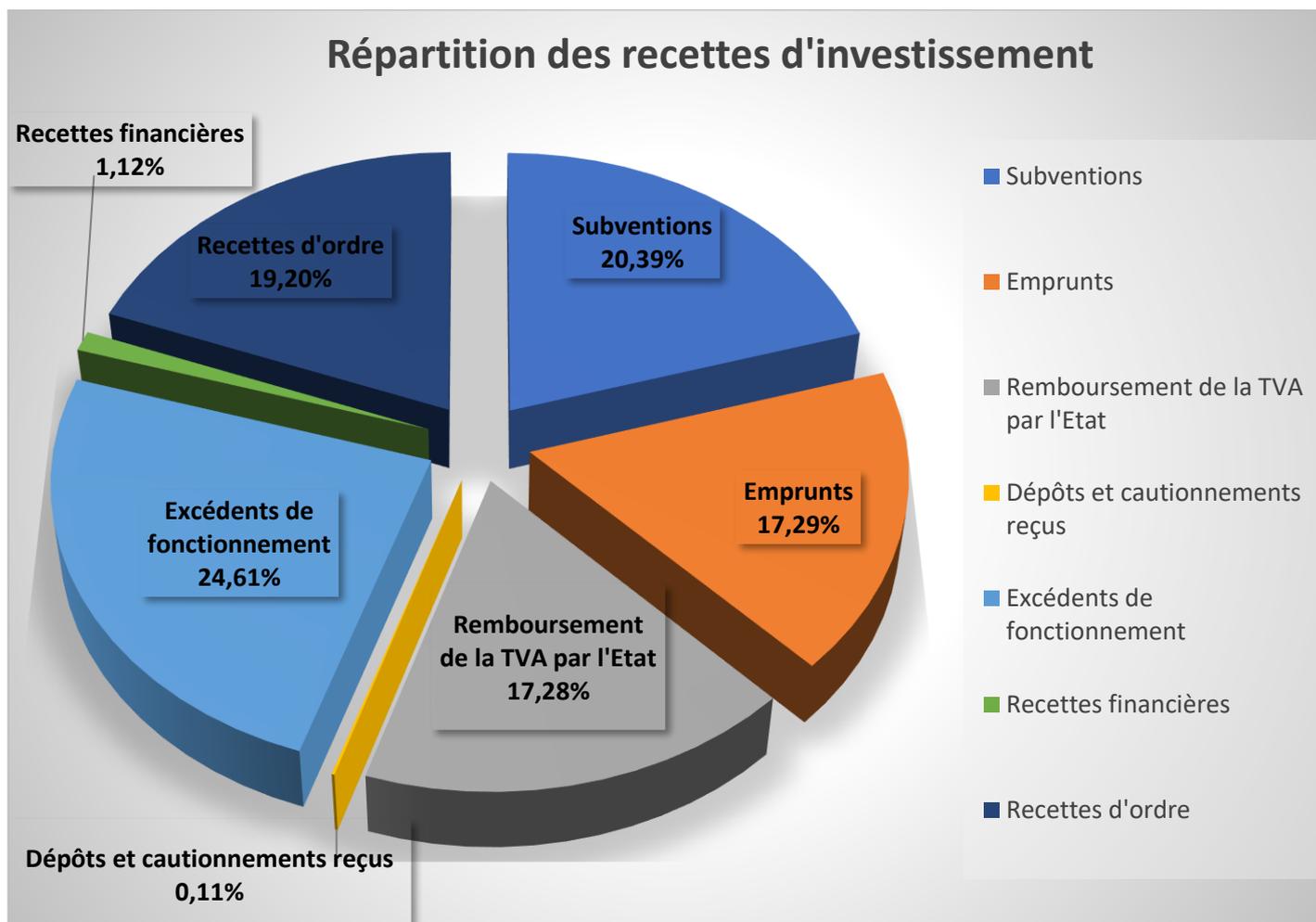
H) Aménagements et services urbains : 869 385 €

- Rachat des parcelles « Les Cavées Est » à l'EPFN (623 470 €)
- Études pour la construction du centre municipal (160 904 €)
- Fin des travaux d'aménagement de la Mare aux Bœufs (61 367 €)
- Réfection d'un logement communal (14 448 €)
- Acquisition de 2 columbariums au cimetière (9 196 €)

I) Action économique : 28 217 €

- Maîtrise d'œuvre et études pour la construction de la Halle Couverte (19 024 €)
- Réfection de locaux commerciaux (7 565 €)
- Subventions d'équipements attribuées « Rénov 'enseigne » à 3 commerçants (1 628 €)

Investissement recettes



Parmi les recettes d'investissement 2023, l'excédent de fonctionnement 2022 affecté à l'investissement était de **1 074 601 €**

Les subventions d'investissement s'élèvent à **890 428 €**.

Les remboursements par la Métropole des frais d'emprunt relatifs aux transferts de compétences (voirie, éclairage public) s'élèvent à **48 752 €**.

Les écritures d'amortissements et de sortie d'inventaire du patrimoine, s'élèvent à **838 240 €**.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**FCTVA**) basé sur les dépenses réelles d'investissement 2022 s'élève à **754 322 €**.

Suite à la dégradation ponctuelle du résultat de l'exercice 2022 due à la reprise d'activité post-covid et à l'inflation, la collectivité a activement fait preuve de vigilance et de prévoyance sur les dépenses 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement en réduisant son recours à l'emprunt à hauteur de **754 892 €**.

Par conséquent, l'annuité de remboursement en capital fut supérieure au nouvel emprunt : cela a permis de diminuer la dette et également de ramener très rapidement le ratio de désendettement 2023 hors des seuils d'alerte à **8,4 années**.

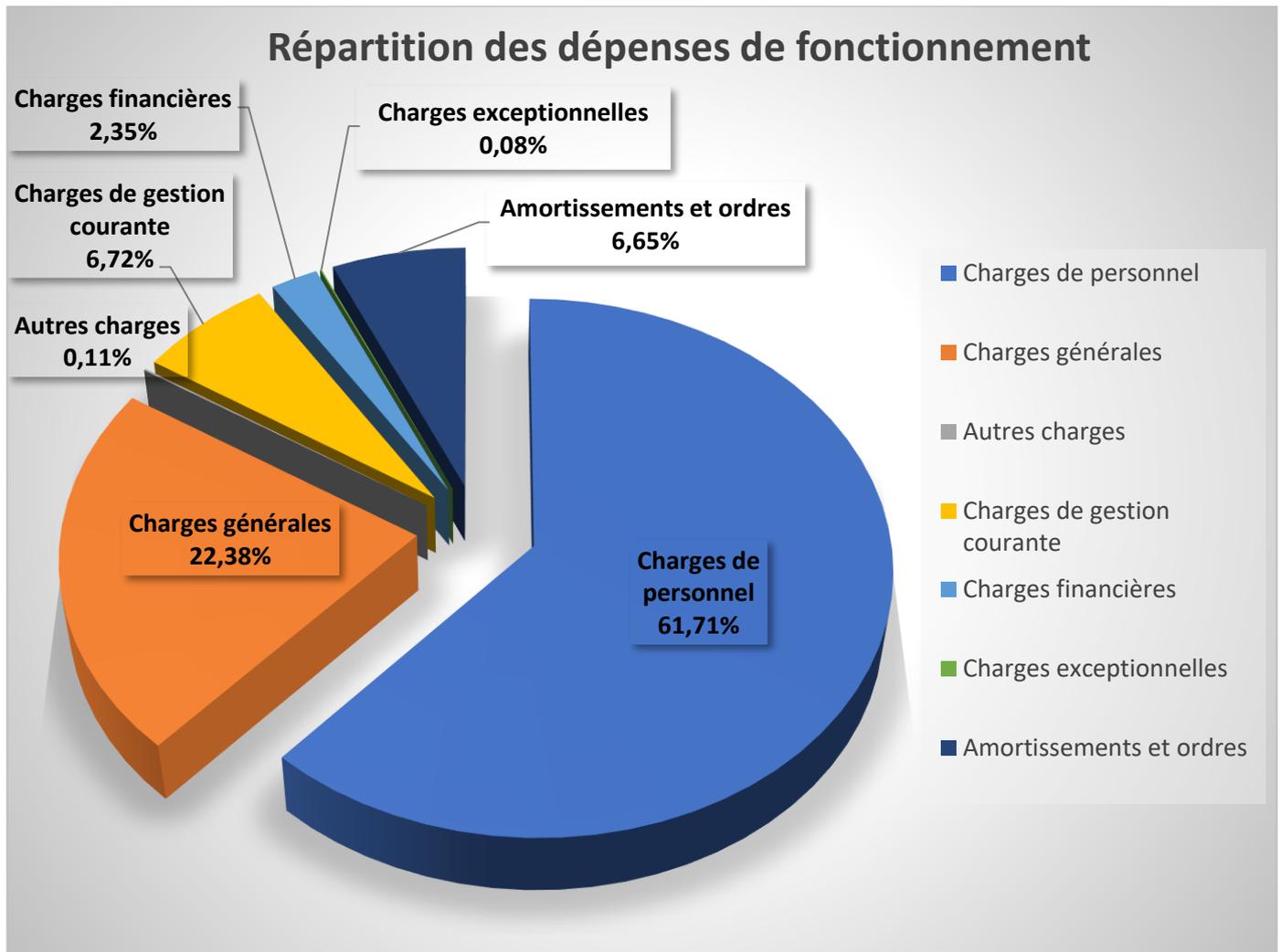
EN K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAF BRUTE	1 137	1 687	2 013	1 536	1 509	896	1 542
DETTES	11 819	12 139	11 516	11 081	11 508	13 413	13 004
RATIO DESENDETTEMENT	10,39	7,2	5,9	7,22	7,62	14,97	8,4
CHARGE INTERETS	374	366	364	309	294	286	308

1.2 / Section de Fonctionnement.

Le montant de l'excédent de fonctionnement 2023 s'élève à **784 501,47 €**.

Cette somme est affectée partiellement à la section d'investissement 2023.

Fonctionnement Dépenses



Evolution des dépenses depuis 2017 :

DEPENSES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CHARGES GENERALES	2 439 391 €	2 327 845 €	2 366 807 €	2 171 914 €	2 525 048 €	2 834 775 €	2 819 188 €
CHARGES DE PERSONNEL	6 342 960 €	6 268 519 €	6 244 796 €	6 313 065 €	6 437 313 €	7 412 444 €	7 774 567 €
AUTRES CHARGES (Gestion courante, atténuation de produits et provisions)	902 452 €	827 193 €	986 770 €	1 020 954 €	829 552 €	869 672 €	860 361 €
CHARGES FINANCIERES	373 928 €	366 418 €	348 830 €	309 932 €	294 522 €	286 127 €	295 859 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	37 143 €	10 834 €	11 487 €	12 961 €	15 620 €	13 547 €	10 361 €
AMORTISSEMENTS ET ORDRES	1 011 983 €	1 163 443 €	841 345 €	996 819 €	717 251 €	824 715 €	838 240 €
TOTAL	11 107 857 €	10 964 252 €	10 733 919 €	10 825 645 €	10 819 305 €	12 241 280 €	12 598 576 €

Le chapitre des charges à caractère général reste stable à hauteur de **2 819 188 €**.

Malgré le contexte inflationniste se poursuivant sur l'année 2023, la Ville est parvenue tout de même à stabiliser ce chapitre grâce aux mesures d'économies prises ; notamment en matière de diminution des consommations énergétiques des bâtiments (baisse des températures de chauffage dans les bâtiments) et de développement durable (achat de véhicules électriques, fauchage tardif...)

Les charges de personnel s'élèvent à **7 774 567 €** ; soit en augmentation de **4,89 %**.

L'évolution de la masse salariale est principalement liée aux deux augmentations du SMIC et à la revalorisation du point d'indice. De plus, l'attribution de points d'indice majorés différenciés en juillet 2023 (« bas de grilles catégories C et B ») a également eu une forte incidence sur ce chapitre.

Les autres charges de gestion courante regroupent les subventions versées ; en particulier au CCAS pour **452 956 €**.

L'enveloppe pour les subventions aux associations, en particulier les clubs sportifs, a été attribuée pour un montant de **178 672 €**.

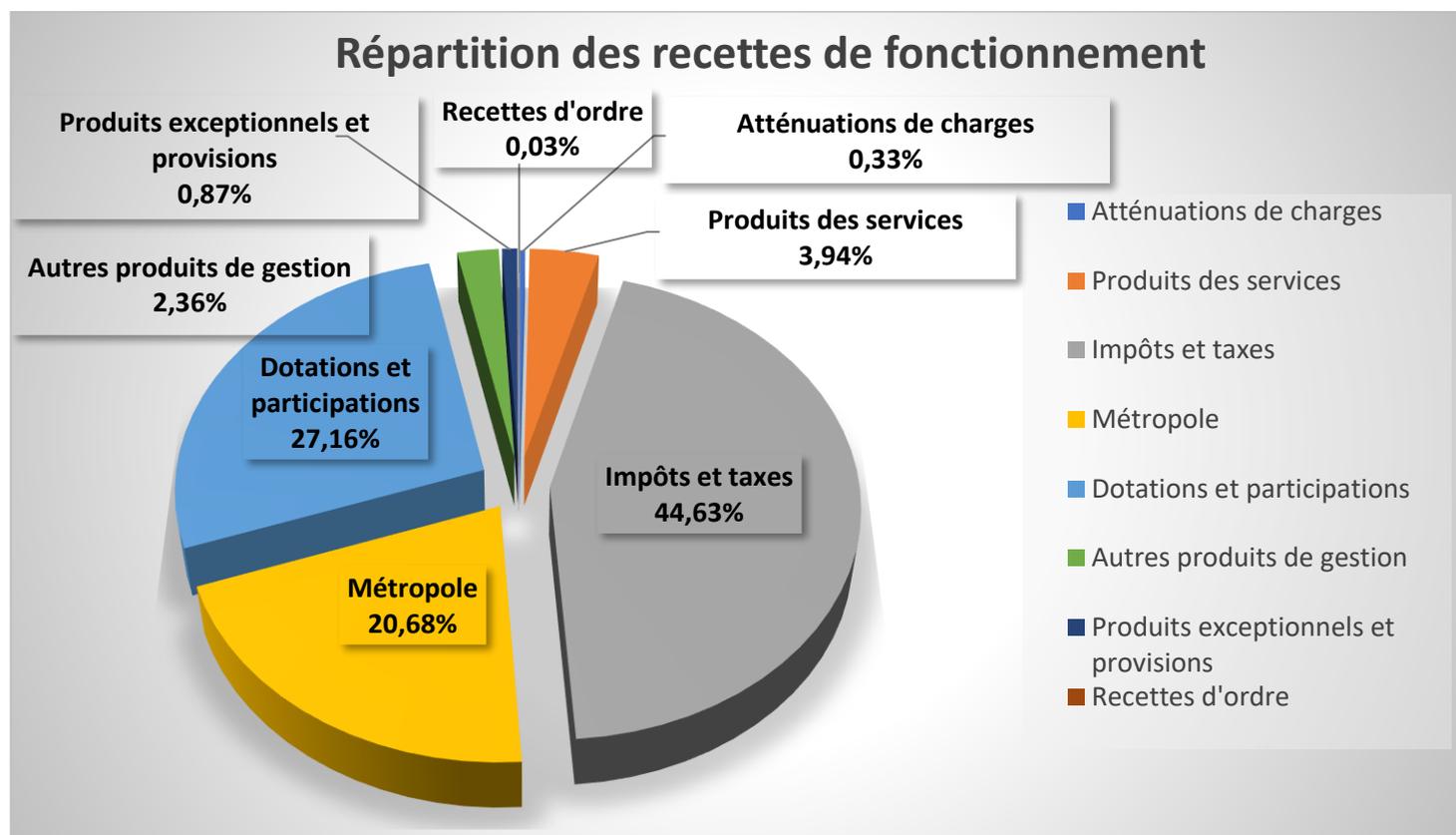
Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts contractés antérieurement. La charge de la dette est en augmentation de **3,40 %** et s'établit à **295 859 €**.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **10 361 €** dont **4 959 €** sont consacrés aux chantiers éducatifs et aux primes des stagiaires.

Au total, ce sont **139 stagiaires** qui ont été accueillis en 2023.

Fonctionnement recettes

Répartition des recettes par catégorie :



Évolution des recettes depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Atténuation de charges	159 521 €	108 811 €	45 186 €	39 459 €	35 750 €	81 249 €	43 604 €
Produits des services	579 217 €	564 565 €	556 491 €	353 706 €	459 923 €	544 197 €	527 929 €
Impôts	4 308 771 €	4 408 346 €	4 518 314 €	4 551 185 €	4 553 245 €	4 771 225 €	5 191 721 €
Taxes	397 224 €	509 431 €	457 253 €	470 265 €	489 914 €	482 935 €	512 386 €
Métropole	2 588 557 €	2 668 144 €	2 735 909 €	2 783 631 €	2 782 975 €	2 815 952 €	2 768 052 €
Dotation forfaitaire	1 510 674 €	1 518 920 €	1 493 733 €	1 453 640 €	1 413 838 €	1 374 333 €	1 378 785 €
Dotations de solidarité Etat	631 233 €	677 127 €	717 203 €	738 815 €	757 188 €	775 931 €	802 533 €
Autres dotations et participations	368 540 €	335 700 €	305 492 €	299 000 €	311 269 €	567 559 €	506 868 €
Compensations Etat	540 857 €	541 198 €	539 635 €	540 870 €	556 511 €	570 680 €	1 216 592 €
Autres produits de gestion	111 819 €	129 468 €	164 860 €	134 725 €	201 367 €	294 602 €	315 884 €
Produits financiers	9 120 €	50 €	25 €	0 €	0 €	43 €	41 €
Recettes exceptionnelles	158 452 €	207 806 €	92 480 €	108 328 €	92 874 €	108 289 €	118 683 €
TOTAL	11 363 985 €	11 669 566 €	11 626 581 €	11 473 624 €	11 654 854 €	12 386 995 €	13 383 078 €

Les remboursements sur rémunérations du personnel représentent une somme de **43 604 €**. Cette somme correspond principalement aux remboursements des contrats aidés par l'Etat et des remboursements des indemnités journalières par la CPAM.

Les produits des services et du domaine s'élèvent à **527 929 €**. Il s'agit de recettes concernant les concessions, les redevances et taxes funéraires, les recettes du service culturel ainsi que la restauration scolaire et les centres de loisirs.

Après une décennie sans augmentation, la Ville a dû réévaluer ses tarifs en septembre 2023 afin de minimiser l'impact de l'inflation sur les finances communales.

Les impôts et taxes, constitués des contributions directes, des droits de place, des taxes sur l'électricité, taxes sur la publicité extérieure ainsi que les taxes additionnelles aux droits de mutation, génèrent une recette de **5 704 107 €**, soit une augmentation de **449 947 € (+ 8,56 %)**. Cette hausse a eu lieu sans augmentation des taux des différentes impositions communales, sauf pour la taxe locale sur la publicité extérieure dont le taux évolue en fonction de l'indice des prix à la consommation.

La recette générée par la fiscalité directe locale se chiffre à **5 191 721 €** ; représentant **38,81 %** des recettes réelles de fonctionnement en 2023. Pour rappel, la Ville n'a pas augmenté les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation depuis 2009.

L'attribution de compensation de la Métropole reste stable à **2 428 885 €**.

Quant à la dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole, elle a diminué, passant de **212 052 €** en 2022 à **168 753 €** en 2023.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui représente une péréquation entre intercommunalités.

Cette attribution financière a pu être reversée aux communes. Pour notre ville, ce reversement a représenté **158 922 €** contre **161 198 €** en 2022.

Cette dotation dépend de la richesse relative des intercommunalités.

Les taxes sur l'électricité, assises sur la consommation finale des usagers, sont en augmentation conjoncturelle à **243 146 €** contre **172 777 €** en 2022.

Cette hausse s'explique par le fait qu'en janvier 2023, la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE), versée par les redevables directement à la commune, a été supprimé au profit de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE), gérée par la Direction Générale des Finances Publiques.

Suite à cette nouvelle réglementation, la commune a perçu simultanément en 2023 la compensation TICFE versée par la DGFIP et le rappel TCCFE des années antérieures par les redevables.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation s'élèvent à **229 009 €** contre **272 547 €** en 2022. Ces taxes varient en fonction du nombre et de la valeur des transactions immobilières réalisées sur la Commune.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à **2 181 318 €** soit en légère augmentation. Cela s'explique par le fait que le recensement de la population INSEE à partir de 2020 affiche une hausse croissante.

La DGF se décompose en :

- Dotation Forfaitaire : **1 378 785 €**
- Dotation de Solidarité Urbaine : **746 734 €**
- Dotation Nationale de Péréquation : **55 799 €**

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle s'élève à **93 281 €** contre **94 408 €** en 2022.

Les autres produits de gestion courante génèrent une recette de **315 884 €**. Ces recettes proviennent essentiellement des revenus des loyers des logements et cases commerciales que nous avons mis en location.

Le remboursement par la Métropole des intérêts d'emprunt théorique suite au transfert de la voirie en 2015 s'élève à **11 492 €** pour 2023.

II – LE BUDGET LOCATION IMMEUBLE NU

Les données synthétiques se présentent ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice :	62 782,44 €	69 785,65 €
Dépenses de l'exercice :	72 353,96 €	49 281,01 €
Résultat de l'exercice :	9 571,52 €	20 504,64 €
Excédent reporté 2022 :	128 927,56 €	116 003,74 €
Résultat de clôture :	119 356,04 €	136 508,38 €

A - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	(-) 9 571,52 €
B - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	128 927,56 €
C- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	119 356,04 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 504,64 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT	116 003,74 €
D – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	136 508,38 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES	9 288,55 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	0 €
E - SOLDE DES RESTES A REALISER	(-) 9 288,55 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	127 219,83 €

Le compte administratif du budget Location Immeuble Nu correspond à la gestion du fonctionnement du bâtiment accueillant le GRETA. Les dépenses correspondent aux fluides, assurances et provisions pour grosses réparations. Les recettes sont, quant à elles, liées au loyer perçu.

Conclusion :

Globalement, l'analyse du compte administratif 2023 confirme la volonté de la Ville de conserver une situation saine de ses finances et démontre que le résultat de l'exercice 2022 a subi une dégradation ponctuelle due à la reprise d'activité post-covid puis à l'inflation.

Quant aux dépenses d'investissement, la Ville a pu maintenir ses projets. Pour ce faire, le Plan Prévisionnel d'Investissement a été adapté afin de préserver les finances communales et de limiter le recours à l'emprunt.